

**COMMUNE D'ALLEVARD**

-----  
**( I S E R E )**  
-----

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

=====

**SEANCE DU 07 JUILLET 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le sept juillet, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune d'Alleward, légalement convoqué le 1<sup>er</sup> juillet 2025, s'est réuni à 19h30 sous la Présidence de Madame Christelle MEGRET, Maire

Présents : Christelle MEGRET, Sébastien MARCO, Rachel SAUREL, Georges ZANARDI, Françoise TRABUT, Yannick BOVICS, Nathalie HAILLEZ, Thomas SPIEGELBERGER, Andrée JAN, Sarah WARCHOL, Junior BATTARD, Marie SADAUNE, Patrick MOLLARD, Patrick BARRIER, Martine KOHLY, Sophie BATTARD, Béatrice BON, Véronique CHANCRIN

Pouvoirs : Aadel BEN MOHAMED pouvoir à Junior BATTARD, Sidney REBBOAH pouvoir à Christelle MEGRET, Valentin MAZET-ROUX pouvoir à Georges ZANARDI, Ludovic BRISE pouvoir à Sébastien MARCO, Salvador VALERO pouvoir à Françoise TRABUT

Quatre sièges demeurent vacants

-----

**Délibération n° 48/2025 – Subventions 2025**

Dans le cadre du suivi des subventions allouées aux associations locales, il est proposé aux membres du conseil municipal les ajustements suivants :

- Une subvention complémentaire de 300 euros est proposée en faveur du Club Louaraz, venant s'ajouter à la subvention de 250 euros déjà attribuée lors du Conseil municipal du 10 juin dernier.
- En revanche, il est proposé de supprimer la subvention de 300 euros initialement prévue pour le Cercle Nautique, cette association n'étant plus implantée sur la commune d'Alleward.

Le versement de la subvention au Club Louaraz est conditionné à la transmission, au service comptabilité, d'un dossier complet, comprenant les documents suivants :

- Le dernier compte rendu de l'assemblée générale,
- Le compte de résultat de l'année N-1,
- Le budget prévisionnel de l'année N,
- Le contrat d'engagement républicain signé (pour les associations bénéficiant d'un prêt de salle).

En l'absence de transmission de ces pièces ou en cas de dossier incomplet, la subvention ne sera pas versée.

**Aussi, le Conseil Municipal après en avoir délibéré,**

- **APPROUVE** l'attribution et la suppression des subventions telles que présentées ci-dessus
- **PRÉCISE** que les crédits correspondants ont bien été inscrits au budget primitif 2025.

***Cette délibération est adoptée à l'unanimité***

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Le secrétaire de séance,  
Andrée JAN



Pour copie certifiée conforme

Le Maire,  
Christelle MEGRET

